



LES ECHANGES FAMILIAUX D'ETE

Ils se déroulent, sauf exception, durant les mois d'été (juin, juillet et août).

Ils s'adressent à de jeunes garçons et filles de + de 15 ans et - de 18 ans (au moment du départ), enfants de Rotariens ou non (mais parrainés).

Le but de ces échanges est de faire connaître aux jeunes de nouveaux pays, modes de vie et cultures, et de promouvoir ainsi la compréhension et l'amitié internationales ; le langage n'intervient que comme un moyen de contact : il s'agit d'échanges culturels et touristiques et en aucun cas linguistiques !

Les destinations sont les pays d'EUROPE où le ROTARY est représenté, les USA, le CANADA, l'AFRIQUE DU SUD ...

Dans ce type d'échanges, la réciprocité d'accueil est obligatoire dans le même été.

Le jeune Français est accueilli comme un enfant supplémentaire dans une famille étrangère rotarienne ou non (parfois aux revenus modestes). L'étudiant étranger de la famille hôte est ensuite reçu en France dans les mêmes conditions (l'ordre d'accueil en France et d'envoi à l'étranger est le plus souvent à convenir directement entre familles).

A son retour, le jeune Français adresse au CENTRE ROTARIEN DE LA JEUNESSE un bref compte rendu de l'échange qu'il vient d'effectuer, reflétant les impressions retirées.

A/ SONT A LA CHARGE DE LA FAMILLE FRANCAISE

Le voyage aller/retour de leur enfant ; la famille française, en coordination avec la famille étrangère

détermine les dates du voyage; sauf s'il s'agit d'un voyage de groupe (région des Grands Lacs

USA), réserve et achète le billet d'avion

L'assurance (maladie, rapatriement, responsabilité civile...)

L'argent de poche de leur enfant

Le coût de pension du jeune étudiant étranger

Le règlement des frais de dossier A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION (80 € pour les pays d'Europe, 120€ pour les USA, le CANADA, l'AFRIQUE DU SUD...) Chèque à l'ordre du CRJ (cette somme sera remboursée en fin d'année rotarienne sur demande écrite de la famille, si le CRJ n'a proposé aucune famille d'accueil).

B/ POUR L'INSCRIPTION

Entre début septembre et fin février, contacter le CENTRE ROTARIEN DE LA JEUNESSE qui adresse un dossier d'inscription ; ce dossier, **3 EXEMPLAIRES**, sera **DE PREFERENCE DACTYLOGRAPHIE ou MANUSCRIT mais PARFAITEMENT LISIBLE, RÉDIGE EN ANGLAIS ET SIGNE PAR TOUTES LES PERSONNES CONCERNÉES (tout dossier incomplet est retourné).**

Le dossier complet sera envoyé au CRJ avec le chèque correspondant aux frais de dossier.

Les premiers inscrits ont bien entendu davantage de chances de voir leur demande aboutir à un échange ; de plus, s'il n'existe pas d'impératifs particuliers, ne pas être trop précis sur les dates, la région souhaitée, les passe-temps du "partenaire", ne pas hésiter à recevoir un jeune du sexe opposé (16-18 ans)...

Le CRJ rencontre de grandes difficultés pour le placement des garçons français souhaitant un échange avec un GARÇON étranger. En effet, l'offre étrangère vient principalement de filles qui veulent un échange avec une fille. D'où souvent, un délai d'attente de placement de 2 ans pour les garçons.

C'est à la famille de suivre l'évolution du dossier de son enfant en nous contactant régulièrement.

C/ MISE EN PLACE D'UN ÉCHANGE

A réception au CRJ, le dossier du jeune Français est enregistré.

Les premières offres étrangères arrivent vers la fin du mois de février.

Le dossier étranger est alors enregistré à son tour.

Le rapprochement d'une demande française et d'une offre étrangère se fait suivant 2 critères :

- 1- L'âge: pas plus d'un an de différence
- 2- Trouver au moins un hobby commun entre les 2 jeunes.

La similitude des professions des parents... l'existence d'une piscine au domicile de la famille hôte...ne sont pas des éléments prioritaires.

Le CRJ contacte la famille française par téléphone pour lui donner le profil du jeune étranger, ses coordonnées téléphoniques, Internet, tous renseignements mentionnés sur le dossier.

La famille française dispose alors d'un délai de réflexion de 5 jours pour accepter ou refuser la proposition du CRJ, après quoi le dossier est proposé à une autre famille s'il n'y a pas de réponse.

Dans le premier cas, (acceptation), elle prend contact rapidement (dans un délai de 5 jours) avec le jeune étranger pour négocier les dates de l'échange et si un accord semble probable, elle en informe le CRJ qui envoie alors le dossier étranger au Français et le dossier de ce dernier part chez le YEO étranger qui le transmet à la famille étrangère.

Dans le deuxième cas (refus), le dossier étranger est proposé à une autre famille française immédiatement et le jeune Français rejoint « la file d'attente ».

D/ QUELQUES RAPPELS:

L'inscription à un échange familial n'est pas une garantie de placement l'été suivant surtout pour les garçons mais le CRJ fait de son mieux

Ne pas oublier que les Français ont la possibilité d'accepter ou refuser la proposition du CRJ ; les étrangers acceptent toujours spontanément le partenaire sélectionné par le CRJ ! Les étrangers n'ont pas les mêmes dates de vacances scolaires que nous (Allemagne: juin, juillet ou août en fonction des zones, USA du 20 juin au 15 août...).